

Cette thèse intitulée « L'influence des nouvelles technologies dans l'administration de la justice pénale » est consacrée à l'étude de la modernisation technologique des méthodes et outils de travail juridictionnels. C'est une production scientifique ayant une nature et un objet assurément juridiques mais présentant également le développement d'un certain nombre d'idées concrètes. Ce travail doctoral est le fruit d'une confrontation entre d'une part une première approche nécessairement bibliographique de l'administration de la justice pénale, et d'autre part, la réalité du terrain, cette dernière ayant pris la forme d'un travail d'enquête auprès des professionnels de la justice, réalisé au palais de justice de Paris. Cette expérience au cœur de l'institution juridictionnelle a permis d'examiner les modalités concrètes de fonctionnement de ces outils modernes, mais, également, les contraintes que leur mise en place génère.

Par conséquent, il s'agit d'une approche globale, ancrée dans le vécu des gens de justice et nourrie par leurs réactions face à ces modifications de l'environnement juridictionnel, dont il en ressort une analyse critique des réformes entreprises, du point de vue des perspectives d'évolution de la justice pénale, de l'exercice des droits des parties mais également, du juge dans son office comme dans le contenu de la décision.